

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 241

présenté par  
M. Berrios

-----

**ARTICLE 1ER AB**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport portant sur la situation financière des collectivités territoriales et de leur établissement public, établi par la Cour des Comptes est remis chaque année au Premier ministre et au Gouvernement. Le Premier ministre, ou le ministre délégué, étant par ailleurs président du Haut Conseil des Territoires, il s'agirait d'une double notification, source de complexité administrative.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet article.